

# FICHE FORMATION

## "Artisan Européen Bâtiment Passif (CEPH A)"

### Public Visé

Aux artisans, dirigeants d'entreprises artisanales et leurs collaborateurs...

### Pré-requis

Pas de pré-requis obligatoire.

### Effectif

Au min. 15 pers. et au max 20 pers. par session.

### Durée de la formation

- **5 jours**, soit un programme de **37.5 heures**.
- **1 heure et demie** pour le passage à l'examen.

### Sanction

- Certificat Passivhaus.
- Attestation de formation.

### Modalités d'évaluation

- Exercices et examen blanc.

### Contexte et Objectif

Le Parlement Européen demande qu'à **partir de 2020, le standard Bâtiment Passif soit appliqué à toutes les constructions neuves**. Pour une mise en œuvre optimale de ce standard à haute efficacité énergétique, l'Europe aura besoin d'artisans possédant des connaissances approfondies pour répondre aux objectifs énergétiques définis lors de la conception et assurer efficacement la mise en chantier des bâtiments passifs. Pour répondre à ce besoin, la formation a pour objectif de former les professionnels du bâtiment de demain.

### Modalité d'accès à la formation

- > Les inscriptions sont considérées dans leur ordre d'arrivée.
- > L'inscription est valide après règlement complet des cours au moins 3 semaines avant le début des cours.
- > Si une demande de prise en charge est en cours un chèque de caution du montant de la formation est demandé.

*(Voir conditions de participation => formulaire d'inscription)*

### Modalités pédagogiques

Support de cours, vidéoprojecteur, manuels, encadrement : 1 personne.

Réservez votre formation sur [www.lamaisonpassive.fr](http://www.lamaisonpassive.fr) : *onglet boutique=> formation CEPH*

**-Régions IDF /Auvergne Rhône Alpes/ Alsace :** Complétez directement le formulaire en ligne.

**-Autres régions :** Téléchargez le dossier d'inscription à renvoyer par e-mail ou par courrier à l'adresse indiquée.